



Protection bailleur/locataire

Par **zabello**, le **13/08/2015** à **17:20**

Bonjour,

Mon locataire a donné son congé à l'agence qui s'occupe de mon appartement. L'agence a bien reçu un courrier recommandé et le congé du locataire est fixé au 2 septembre.

Cependant le locataire me demande de rester un mois supplémentaire dans l'appartement la mutation de Monsieur étant peut être retardé; il souhaite aussi ce délai pour pouvoir réfléchir à acquérir mon bien.

Comment puis je permettre au locataire de rester un mois supplémentaire sans me mettre en difficulté car je dois étant actuellement au chômage vendre ce bien ou l'occuper moi meme.
Merci pour votre aide.